

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Champlan (91)

### Procédure de passation

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse plus pour la construction de la Maison de la Culture et des Associations de Champlan

### Objet du marché

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de la Culture et des Associations de la commune de CHAMPLAN.

### Caractéristiques principales

Appel à candidatures pour mission de maîtrise d'œuvre après concours restreint sur esquisse plus en vue de la construction de la Maison de la Culture et des Associations de Champlan.

La mission confiée au concepteur retenu à l'issue du concours comportera les éléments de missions suivants : Mission de base loi MOP, les études Exécution (EXE) et la mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC).

Les travaux ont pour objet la démolition des bâtiments existants et la construction des entités fonctionnelles et locaux suivants avec une tranche conditionnelle :

### Tranche ferme

- Espace d'accueil commun
- Locaux partagés
- Locaux spécifiques
- Médiathèque
- Conservatoire de musique
- Locaux de stockage
- Locaux de gestion
- Espaces extérieurs

### Tranche conditionnelle

Salle polyvalente  
Maison de l'environnement

La tranche ferme représente une SHON à construire de l'ordre de 1629 m<sup>2</sup>.

La tranche conditionnelle représente une SHON à construire de 732 m<sup>2</sup>.

L'emprise foncière pour la totalité du projet représente 18 352 m<sup>2</sup>.

Estimation de la valeur des travaux (H.T.) :

Tranche ferme : 3 500 000 € HT  
Tranche conditionnelle : 1 600 000 € HT

### **Dossiers de candidatures**

- Lettre de candidature DC 4;
- Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail;
- Déclaration du candidat DC5;
- Etat annuel des certificats reçus (DC 7);
- Extrait Kbis;
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration des chiffres d'affaires réalisés au cours des 3 derniers exercices;
- attestation sur l'honneur du candidat déclarant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics;
- attestation sur l'honneur du candidat déclarant qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales;
- attestation sur l'honneur du candidat déclarant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du Code du travail.
- Attestation d'assurance pour le risque professionnelle
- Attestation d'inscription à l'ordre des architectes

### **Dossier technique :**

- Description des moyens professionnels de l'équipe (moyens humains, attestations professionnelles)
- Un dossier de références illustrées précisant le nom de chaque opération, la Shon, le montant des travaux et le type de mission confiée au candidat.
- Liste descriptive des principales références

### **Critères de sélection des participants**

Les candidatures conformes administrativement seront classées à partir des critères suivants :

- références récentes dans le domaine culturel et socioculturel, et associatif,
- références de constructions intégrant une démarche environnementale de type BBC,
- Une lettre d'intention et de motivation

Le choix du maître d'œuvre se déroulera en deux phases :

Première phase : chaque équipe présentée par un architecte (mandataire du groupement) fera acte de candidature. Les cotraitants ne sont admis à concourir que pour une seule offre. L'équipe comportera au minimum un architecte et un BET structure généraliste ou des BET recouvrant les compétences nécessaires au projet, il conviendra de le mentionner avec leurs références respectives. Le jury sélectionnera les trois candidats admis à concourir.

Deuxième phase : mise en concurrence des trois candidats sélectionnés avec remise d'une esquisse.

### **Critères d'évaluation des projets**

Ils seront fixés dans le règlement du concours. Les candidats admis à présenter une prestation, devront fournir une esquisse dans un délai de 8 semaines à compter de la remise du dossier de consultation. Chaque candidat devra fournir sur Cd-Rom non réinscriptible, une présentation des prestations, conformément au règlement de concours.

### **Indemnisation des candidats sélectionnés**

Pour les candidats admis à remettre une prestation l'indemnisation sera de 10 000 euros HT (soit 11 960 EUR T.T.C.) avec possibilité par le jury de réfaction de 20 % si la prestation est jugée insuffisante.

Pour le candidat qui deviendra attributaire du marché, cette indemnité constituera une avance, et sera comprise dans le montant de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre.

### **Conditions de délais**

Date limite de réception des candidatures : Lundi 21 Juin 2010 à 16h

Christian Leclerc  
Maire de Champlan